Image not found or type unknown

Avocat ne me représentant pas pour cause de congé maternité que puis je faire ?

Par **carlos1972**, le **08/11/2020** à **21:27**

Bonjour,

Je vous écris pour un souci de garde d'enfant et d'avocat.

Je me suis séparé de mon ex conjointe début 2019 (pacsé seulement), nous étions en garde à l'amiable quand soudainement en mai 2020, mon ex conjointe m'a attaqué au JAF de Creteil pour avoir la garde a 100% alors que moi je demandais la garde alternée comme auparavant.

A cause du covid, il y a eu un jugement provisoire sans audience du JAF rendu en Aout totalement à l'avantage de mon ex-conjointe avec notamment un droit de visite pour moi de 8h tous les 14 jours. Le vrai jugement avec audience ayant lieu de 15-12-2020.

Or le 5-11-2020, je reçois un mail de ma jeune avocate (elle a prêté serment en 2018) qui m'apprend qu'elle part en congé marternité le 05-12 et que donc elle ne pourra pas aller a l'audience du 15-12 et elle me dit qu'elle va faire renvoi de mon audience alors qu'evidemment je souhaite faire l'audience car je souffre de ne pas voir mon fils plus souvent.

Sachant de plus que l'audience a cause du covid pourra être reprogrammer dans 4 à 6 mois.

Je tiens a préciser de plus que je n'ai jamais vu mon avocate (juste quelques coup de fil et échange de mails) et qu'elle est seule en Entreprise Individuel et nopn pas dans un cabinet d'avocats.

Quels sont mes recours vu qu'elle n'honore pas son stravail de me représenter à la seule audience prévue et vu qu'elle me propose pas d'avocat de substituion pour me représenter le 15-12-2020 ?

Puis-je la désaisir pour faute et ne pas lui payer ce qu'elle me demandera sachant que je devrais reprendre en plus un avocat et qu'elle me fout un peu dans la chienlit ?

Comment dois je procéder ? dois envoyer un RAR ?

Merci de votre aide. Pourriez vous me conseiller un avocat pour mon affaire très simple ?

Carlos

Par **Zénas Nomikos**, le **09/11/2020** à **09:47**

Bonjour,

vous avez la possibilité de vous rendre vous même à l'audience sans avocat.

Dans votre situation, votre dossier est simple donc vous pourriez vous passer d'avocat.

Vous pouvez par contre bénéficier d'une consultation gratuite d'avocat et si cela convient vous pourriez engager cet avocat de la consultation gratuite.

Pour les problèmes d'honoraires d'avocat il faut recourir aux services du bâtonnier qui assure la discipline de la profession.

Bon courage.

Par **P.M.**, le **09/11/2020** à **10:44**

Bonjour,

Un avocat de consultation gratuite ne viendra pas plaider gratuitement...

Vous pourriez indiquer à votre avocate que vous n'êtes pas d'accord pour un renvoi, même si elle n'a pas commis de faute en étant enceinte et en congé maternité, que vous souhaitez ne pas êtrre désavantagé et que vous attendez par retour ses propositions pour que l'audience puisse se tenir en étant représenté...

Par **shining-hand**, le **09/11/2020** à **11:28**

Bonjour ! l'avocate aurait peut-être dû vous prévenir avant, ça aurait été plus correct je trouve. Après, elle n'est en effet pas en faute d'être enceinte, ni de prendre un congé maternité, ce qui est tout à fait normal. Par contre, qu'elle demande un report, c'est dommage. J'espère qu'elle et vous arriverez à trouver une solution. Bon courage à vous

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés